

Dans les tribunaux de Meaux, Melun et Fontainebleau

## Aide aux victimes: l'Avimej s'étend au département



Meaux, mardi. Agnès Douvreur, magistrate déléguée à la politique associative a coupé le ruban lors de l'inauguration du nouveau siège social de l'association. (LP/V.R.)

L'Association d'aide aux victimes et de médiation judiciaire (Avimej) vient d'inaugurer son nouveau siège social, en centre-ville de Meaux. C'est Agnès Douvreur, magistrate déléguée à la politique associative et à l'accès au droit auprès de la cour d'appel de Paris, qui a coupé le ruban rouge, en présence des procureurs de Meaux et Melun, d'élus et des partenaires associatifs et judiciaires.

L'Avimej avait quitté le 1<sup>er</sup> juillet ses bureaux du tribunal de Meaux pour 220 m<sup>2</sup> dans la cour d'un ancien hôtel particulier de la rue du Général-Leclerc, le principal axe piéton du centre-ville de Meaux. Nouveaux locaux, mais aussi nouvelles compétences pour l'association. Car depuis le mois de mai, l'Avimej a élargi ses compétences au niveau départemental, en tenant des permanences d'ai-

des aux victimes dans les tribunaux de grande instance de Melun et de Fontainebleau.

En 2012, l'Avimej a reçu 10 408 justiciables venus se renseigner sur l'accès au droit (droit de la femme, du travail, familial...), dont 2 500 victimes d'infractions pénales. L'Avimej emploie quinze salariés, des juristes essentiellement, et assure 38 points de permanence dans le département, dont 32 dans le nord Seine-et-Marne. L'association est financée par le ministère de la Justice, la préfecture, les communes et intercommunalités, la région et le conseil général.

**VALENTINE ROUSSEAU**

*L'Avimej reçoit les justiciables au 19, rue du Général-Leclerc, du lundi au vendredi de 9 h 30 à midi et de 13 h 30 à 17 heures.*

*Tél. : 01.75.78.80.10. Informations sur [www.avimej.org](http://www.avimej.org).*